

# **COMMUNE DE LABASTIDE SUR BESORGUES**

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022**

Présents : Mmes ANNIE LEBLANC- Francine GUILLAUME-Brigitte LADRAY  
Mrs Serge CAVIGGIA- Daniel PERUCHON- Sylvain DUPLAND-  
Corentin FRAYSSE

Représentée Mme ISSARTEL Nadège procuration donnée à M Daniel  
PERRUCHON

Secrétaire de la séance : Brigitte LADRAY

Séance ouverte à 18heures par Monsieur Serge CAVIGGIA 1<sup>er</sup> Adjoint

Le PV du 02 août 2022 est accepté à l'unanimité.

### **DELIBERATION PORTANT TITULARISATION DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE**

Monsieur CAVIGGIA, 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle au Conseil Municipal que la secrétaire de Mairie, en disponibilité de la fonction publique, a été recrutée en tant que contractuelle sur un contrat à durée déterminée se terminant le 30 septembre 2022.

Il propose qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, la secrétaire de mairie soit titularisée à ce poste en qualité d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de travail de 20heures.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à titulariser à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 Mme Fanny RENAULT LEBOITEUX et signer tous les documents concernant ce dossier.

### **DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Monsieur CAVIGGIA 1<sup>er</sup> Adjoint informe que l'association « les Enfants de la Haute Besorgues » dans le cadre de l'organisation de l'Ardéchoise, a sollicité auprès de la commune une aide financière au titre de l'année 2022 car elle a dû acheter du matériel supplémentaire.

Compte tenu que l'association à pour but l'organisation et l'animation d'activités culturelles sur la commune, il est proposé : - d'accorder à l'association " les Enfants de la Haute Besorgues " une subvention de 350 euros pour l'organisation de l'ardéchoise.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la proposition présentée.

### **DELIBERATION PORTANT DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Monsieur CAVIGGIA, 1<sup>er</sup> Adjoint expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux Articles ci- après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DEPENSES D' INVESTISSEMENT :  
compte 10226 Taxe d'aménagement +1808.00€  
compte 2313 Constructions -1808.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION PORTANT NOUVELLE CONSULTATION MARCHE DE VOIRIE**

Monsieur CAVIGGIA, 1<sup>er</sup> Adjoint, informe le conseil municipal que le marché attribué en 2020, pour la réalisation des travaux de voirie a pris fin le 18/09/2022.

Il propose de faire préparer une nouvelle consultation en vue du programme de travaux suivant :

Travaux neufs et de modernisation de voirie 2023.-2026

Les modalités du nouveau marché seraient les suivantes : - sous forme d'accord-cadre à bons de commande, -marché mono attributaire, -durée du marché : 1 an, renouvelable 3 fois

Les montants minimum et maximum définis par le marché seraient les suivants : sans montant minimum, avec un montant maximum de 50 000.00 € HT par an soit 200 000€ euros HT pour la durée totale du marché. Il est précisé que la procédure de préparation du marché, publication, analyse des offres sera portée par service commun Marchés Publics, de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas, dans le cadre de l'adhésion de la commune à ce service (délibération du 7/2/2022).

Le conseil municipal à l'unanimité

-autorise le maire à faire préparer et publier la consultation telle que présentée,  
-indique que le choix de l'attributaire sera soumis à une délibération ultérieure du Conseil Municipal

Fin de la séance à 19h